

**Délégation académique aux relations internationales
et aux langues vivantes**

Téléphone : 03 88 23 38 51
Mél : ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Adresse des bureaux :
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale :
Rectorat – Darilv
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

**Action culturelle en langue régionale et transfrontalière
à l'initiative des écoles ou des établissements**
Règle de communication externe

Objet : communication externe

Votre établissement bénéficie d'une subvention pour une action culturelle en langue régionale et transfrontalière. Ce dispositif est financé par le fonds commun « Langue et Culture Régionales », abondé par la Région Grand Est, la collectivité européenne d'Alsace ainsi que par l'État.

Afin de garantir à chaque partenaire financeur la visibilité qui lui revient et conformément à la circulaire rectorale d'information sur le dispositif, nous vous prions de bien vouloir faire figurer les éléments d'information suivants dans l'ensemble de vos documents de communication externe à destination des parents d'élèves, de la presse ou du grand public (communiqués de presse, sites Internet, etc.) relatifs à vos actions ayant fait l'objet d'un financement.

Mention :

« Cette action est menée avec le soutien financier de la Région Grand Est, de la collectivité européenne d'Alsace et de l'État ».

Logotypes :